



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du dimanche 15 juin 2025 à Dannemarie (68) **RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2024** **présenté par la Trésorière, Bénédicte LIENARD**

Par souci de transparence sur sa gestion, l'ASMA met son Rapport Financier à disposition sur son site asma.fr / A propos de l'ASMA / Assemblées Générales.

Suite au départ de Sophie DRESSLER, Trésorière du 12/06/2023 au 31/12/2023, la fonction de Trésorier a été assurée en interim par Jean-Marc BIRY, Président, jusqu'au Comité électif du 01/07/2024 et l'élection à ce poste de Bénédicte LIENARD, nouvellement membre du Comité.

Bernard DUHEM est Trésorier Adjoint depuis le 01/07/2024.

Pour l'exercice 2024 et face à la charge liée à la croissance de l'Association, l'ASMA a choisi d'avoir recours aux prestations d'un Cabinet Comptable. La Trésorière a assuré l'ensemble des tâches de gestion courante de l'Association ainsi que les activités de gestion de la base d'Adhérents, les comptes annuels ont été émis par le cabinet Gestion-Stratégies.

L'ensemble des éléments listés en annexe ont été adressés aux Réviseurs aux Comptes.

I. Synthèse :

En 2024, pour un total de recettes de 73.190 € et 66.160 € de charges, l'ASMA a dégagé un excédent de 7 030 €. Il est proposé d'affecter ce montant en report à nouveau.

L'excédent est lié à la croissance des recettes venant de la croissance notable de la base d'Adhérents (+125) et à une gestion raisonnée des dépenses. La vision analytique montre qu'une proportion largement majoritaire des fonds collectés est affectée aux activités portant l'objet de l'association plutôt qu'à son fonctionnement, ce à quoi le Comité veille.

L'Association dispose de Disponibilités de Trésorerie de 148 328 € au 31.12.2024, soit 9 666 € de plus qu'au 31.12.2023.

Pour rappel, ce montant comprend toujours la subvention du Crédit Agricole perçue en 2019 pour le projet de matériau à Nordhouse à hauteur de 10 000 €. Des discussions sont en cours pour une réalisation sur 2025/2026.

Rappel des Principes Comptables : l'ASMA tient une Comptabilité de Trésorerie

L'association n'enregistre dans ses comptes que les recettes et charges qui apparaissent sur son compte bancaire. Par souci de lisibilité, les facturations d'encarts publicitaires (4 307 € de 2024, encaissés en janvier 2025) ainsi que certaines charges décaissées en janvier 2025 (1 115 € et le reversement MPF de 2024 pour 1 360 €) ont été intégrées à l'exercice 2024.

II. Présentation des Comptes 2024 (Comptabilité Générale)

COMPTE de RESULTAT au 31 décembre 2024 - en €

Recettes 2024		Dépenses 2024	
Cotisations et Dons	48 206 €	Charges d'exploitation	39 978 €
<i>Cotisations (Privés)</i>	28 675 €	<i>Etudes et prestations de service</i>	12 469 €
<i>Cotisations Collectivités Publ.</i>	5 850 €	<i>Fournitures et matériels</i>	1 326 €
		<i>Logiciels</i>	1 342 €
Dons	12 624 €	<i>Location locaux</i>	339 €
		<i>Maintenance site internet</i>	1 645 €
Concours Publics (Dons)	1 057 €	<i>Publications</i>	13 445 €
		<i>Missions & Receptions</i>	4 562 €
Produits d'activités annexes	14 634 €	<i>Frais Postaux & Telco</i>	4 850 €
<i>Stages et Animations</i>	1 515 €	Autres charges	17 186 €
<i>ventes d'ouvrages</i>		<i>Rémunérations (Stages)</i>	2 100 €
<i>Insertions Publicitaires</i>	5 441 €	<i>Frais bancaires</i>	520 €
<i>Repas AG</i>	2 653 €	<i>Honoraires d'avocats</i>	9 406 €
<i>Abonnements Revue MPF</i>	5 025 €	<i>Reversements à MPF</i>	5 160 €
Abandons de Créance Comité	7 831 €	Abandons de Créance Comité	7 831 €
		Autres	140 €
TOTAL RECETTES d'Exploitation	70 671 €	TOTAL CHARGES d'Exploitation	65 135 €
Produits financiers	2 460 €	Charges Exceptionnelles : Pénalités	1 025 €
Produits Exercices Antérieurs	60 €		
TOTAL RECETTES	73 191 €	TOTAL CHARGES	66 160 €
		BENEFICE	7 031 €

VARIATION des Grands Postes Comptables - en €

	2024	2023	Var
TOTAL RECETTES	73 191 €	62 759 €	10 432 €
dont <i>Cotisations & Dons (Privés)</i>	41 299 €	39 172 €	2 127 €
<i>Cotisations & Dons Collectivités Publ.</i>	6 907 €	3 100 €	3 807 €
TOTAL CHARGES	66 160 €	53 487 €	12 673 €
BENEFICE	7 031 €	9 272 €	(2 241) €
Affectation au Report A Nouveau	7 031 €	6 272 €	759 €
Affectation au Livre du Cinquantenaire		3 000 €	(3 000) €

TRESORERIE au 31 Décembre 2024 - en €

	2024	2023	Var
Disponibilités	128 313 €	118 662 €	9 651 €
dont <i>Comptes Courants</i>	18 712 €	11 521 €	7 191 €
<i>LIVRETS</i>	109 601 €	107 141 €	2 460 €
Valeurs Mobilières de Placement	20 015 €	20 000 €	15 €
TOTAL	148 328 €	138 662 €	9 666 €

III. Les faits marquants 2024

En 2024, l'ASMA a réalisé un exercice en progression notable et a :

- enregistré des Cotisations et Dons à hauteur de 48 206 €, soit + 9 712 € vs 2023
- enregistré des recettes d'encarts publicitaires pour 5 441 €
- dégagé un excédent de 7 030 €, dont 2 460 € de produits financiers
- dégagé un excédent de 4 570 € hors produits financiers.

Base Adhérents :

Un nouveau système de gestion des Adhésions et Dons a été mis en place en 2024 : nous avons choisi la plateforme YAPLA, spécialiste de la gestion associative, y avons importé l'ensemble de la base d'Adhérents en août et ouvert ce nouveau service en septembre 2024.

Chaque adhérent dispose à présent d'un Compte Adhérent en ligne, accessible via notre site www.asma.fr, dans lequel il peut gérer ses informations personnelles, son adhésion, y souscrire son renouvellement et payer en ligne par CB s'il le souhaite.

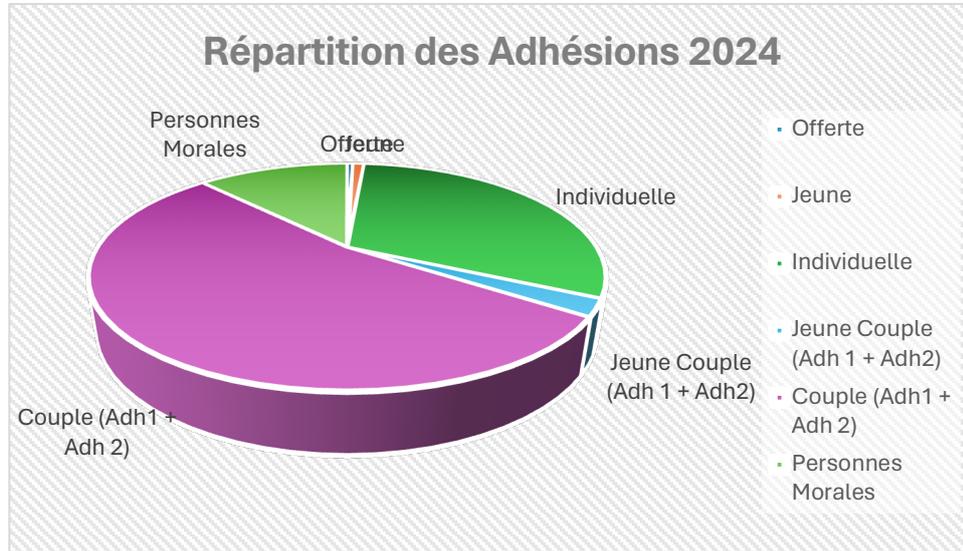
Les adhérents ne disposant pas d'adresse mail sont gérés en base manuelle (33 adhérents) et tous les adhérents peuvent toujours payer par virement ou chèque.

L'Association a enregistré une forte croissance de son nombre d'adhérents en 2024 :
au total **1 106 adhérents validés** (1 101 payants) contre 981 en 2023 (+ 13%)

	au 31.12.2024					Fin 23	Fin 24	Variation
	YAPLA	Base excel	total			total	total	
Type d'Adhésion								
Offerte	4	1	5	0%	offerte	3	5	2
Jeune	10		10	1%				
Individuelle	323	17	340	31%	Individ.	342	350	8
Jeune Couple (Adh 1 + Adh 2)	27		27	2%				
Couple (Adh1 + Adh 2)	575	15	590	53%	Couples	543	617	74
Personnes Morales	134		134	12%				
					P. M.	93	134	41
TOTAL	1073	33	1106			981	1106	125

Cette croissance est le fruit de l'expansion de l'association et la reconnaissance de la valeur de ses actions. Elle a également été facilitée par la gestion automatisée, qui a permis d'avoir une base à jour en temps réel (sans latence) et donc une relance plus efficace.

Détails de la base Adhérents



Géographie de nos adhérents :

- 1 021 Adhérents en Alsace, dont 766 dans le Bas-Rhin et 255 dans le Haut-Rhin
- 71 résident en France hors Alsace : à Paris, dans le Nord, en PACA ..
- 14 adhérents à l'étranger

Personnes morales :

- 134 Personnes morales sont adhérentes au 31.12.2024
- dont 60 Communes, avec 17 nouvelles Communes adhérentes en 2024 (voir détail en annexe)
- et la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)

Recettes de Cotisations et Dons :

La croissance de la base d'adhérents a induit une hausse des recettes : 48 206€ de Cotisations et Dons et 5 025€ collectés pour MPF (Revue Maisons Paysannes de France).

L'ensemble des reçus fiscaux 2024 ont été émis et adressés aux adhérents et donateurs : la Déclaration Simplifiée a été effectuée le 5 Avril 2025 pour 729 reçus fiscaux et 49 795 €.

Les recettes se répartissent entre :

- 28 675 € de cotisations et 12 624 € de dons d'entités privées
- 5 850 € de cotisations et 1 057 € de dons perçus des Collectivités Publiques.



Recettes des encarts publicitaires

L'ASMA a facturé des encarts publicitaires dans ses Publications 's Blättel et 's Blättele à des entreprises adhérentes (tarifs inchangés) :

- 5 541 € au total
- 1 234 € sont des Produits liés aux factures de 2023
- 4 307 € sont les Produits liés aux factures de 2024 (encaissés en 2025, intégrés au Résultat 2024)

Autres Recettes et charges afférentes

L'ASMA a collecté 5 025 € au titre des Abonnements à la Revue MPF auprès de ses adhérents, et a reversé 5 160 € à MPF. Le léger écart est lié à des décalages temporels.

L'ASMA a perçu 1 515 € de contribution des participants aux Stages de Formation. Ces stages ont induit un coût de prestation de 1 400 €, ce qui représente un excédent de 115 €.

L'ASMA a perçu 2 653 € de contribution des participants au Repas de l'AG 2024. L'AG a représenté un coût total de 3 738 €, soit un coût net de 1 085 €.

Charges d'exploitation :

- Achats d'études et prestations de service : 12 469 €, comporte notamment :
 - Une prestation d'aide à la gestion de la base d'adhérents (2 750 €) mise en place au 1^{er} Trimestre lorsqu'il n'y avait pas de Trésorier
 - La prestation pour les stages d'initiation Chaux-Chanvre et Enduits (1 400€)
 - Des analyses Dendrochronologiques (3 408 €) et expertises (936 €)
 - La prestation de service d'organisation de l'AG à Mommenheim (500 €)
 - Les honoraires du Cabinet Comptable (3 000 €) qui apparaissent pour la première fois en 2024
- Les matériels et fournitures s'élèvent à 1 326 €
 - Correspondent à des achats courants de fonctionnements (fournitures, photocopies, etc ..)
- Le poste Logiciels pour 1 342 € comporte les licences des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'association, notamment la Suite Microsoft, Mailjet (pour les envois de 's Blättele), l'hébergement de notre site internet ainsi que nouvellement l'abonnement à YAPLA, plateforme de gestion des Adhérents et des Dons
- Location Locaux : il s'agit du loyer du local de stockage de matériel et archives à Kilstett
- Maintenance site Internet : représente 1 645 € et correspond à la prestation externe de gestion et mise à jour du site asma.fr
- Le poste Publication et Impression : 13 445 € comporte principalement :



- L'impression des Cartes de Vœux (1 400 €) et de la revue annuelle 's BLATTEL (4 776 €), en augmentation liée à la croissance de la base d'adhérents
- La production des Bulletins d'Information 's BLATTELE et de la Revue 's BLATTEL pour 3 285 €,
- Un nouvel acompte de 3 000 € versé à M. Tourtebatte pour la progression du projet de Livre du Cinquantenaire
- Les Frais de Missions et Réception s'élèvent à 5 462€, comportent essentiellement les frais de Réception liés à l'AG de 2024 à Mommenheim (traiteur, boissons, ...) ainsi que les remboursements de déplacements pour des membres du Comité.
- Les Frais Postaux et Telecom s'élèvent à 4 850 €
 - Les frais Telecom sont stables et correspondent à l'abonnement mensuel pour le numéro dédié, figurant sur le site (145 €)
 - Les Frais Postaux s'élèvent à 4 705 € et correspondent aux frais d'envoi des Cartes de Vœux, du BLATTEL ainsi que les frais liés à la gestion courante.

Autres charges

- Une rémunération d'une stagiaire de 3 mois s'élève 2 100 €, stage bénéficiant d'une convention de stage ayant porté sur un projet de Route des Colombages (rapport de stage disponible).
- Les Frais Bancaires s'élèvent à 520 €, correspondent aux frais des banques Banque Populaire et Crédit Mutuel ainsi que les frais d'opération prélevés par Paypal et Yapla sur les versements.
- Les honoraires de justice s'élèvent à 9 406 € sont les honoraires d'Avocat et ont légèrement augmenté (8 655 € en 2023) : ils correspondent aux interventions dans différents dossiers de sauvegarde de bâtis menacés, notamment Engwiller, Entzheim, Storckensohn, Zutzendorf, Gimbrett, Rothbach, Spechbach et Brunstatt, ainsi qu'une prestation de formation des Commissaires Enquêteurs.
- Les frais de déplacement avec Abandon de Créances (7 831€) ont augmenté, en lien avec les nombreuses interventions terrain effectuées par le Bureau élargi.

Charges exceptionnelles :

- Amendes et Pénalités: il s'agit du versement de 1 000 € au CARPA du Barreau de Strasbourg d'une pénalité à laquelle l'ASMA a été condamnée dans le dossier de Brunstatt

L'ASMA n'a pas réalisé d'investissement en 2024.

La caisse est à 0 au 31/12/2024, l'ASMA n'a mouvementé aucune espèce en 2024.

IV. Présentation des Comptes Analytiques

L'analyse des Comptes de l'exercice 2024 en vision Analytique donne une meilleure visibilité sur l'utilisation, pour les activités principales de l'ASMA, des moyens collectés.

L'essentiel des moyens sont directement affectés aux activités en lien direct avec l'objet de l'Association. A noter que la Rubrique « Fonctionnement » comporte les coûts liés à la Carte de Vœux (production, impression, envoi) et au Site Internet (mise à disposition de nos adhérents et non adhérents de nombreuses ressources : fiches, vidéo, événements ..) , qui sont également des charges en lien avec l'objet de l'ASMA, pour favoriser la sauvegarde. Elles seront analytiquement isolées en 2025 et exclues de Fonctionnement.

COMPTÉ de RESULTAT ANALYTIQUE au 31 décembre 2024 - en €

Recettes Cotisations et Dons/Subv.	48 206 €	Activités	(5 449) €
Cotisations	28 675 €	Intervention, Formation	(480) €
Cotisations Collectivités	5 850 €	Repérages	(625) €
		Prestations expertises, dendro,	(4 344) €
Dons	12 624 €	BLATTEL et BLATTELE	(4 577) €
Concours publics et Subventions	1 057 €	Design et Impression	(7 566) €
		Frais postaux	(2 452) €
		Encarts Publicitaires	5 441 €
Frais de Fonctionnement*	(19 058) €	Livre des 50 ans	(3 000) €
total	(19 058) €	Production	(3 000) €
Frais bancaires	(520) €	Stages	115 €
Banques et Opérations	(520) €	Contributions	1 515 €
		Prestations	(1 400) €
Revue MPF	(135) €	Assemblée Générale	(1 086) €
Abonnements collectés	5 025 €	Contributions	2 653 €
Reversements a MPF	(5 160) €	Charges	(3 739) €
Produits Financiers	2 460 €	Frais de Recours et Justice (Sauvegardes)	(9 925) €
Produits des placements	2 460 €	Avocat	(8 925) €
		Penalité	(1 000) €
		BENEFICE	7 031 €

* y compris Frais de Relation et Communication Adhérents : Carte de Vœux, site internet etc ... : seront isolés en 2025

Annexes :

1) Liste des Communes adhérents au 31.12.2024

BAS-RHIN : 45 Communes

ALTKIRCH	<i>nouvelle</i>	NEUHAEUSEL	
ANDLAU	<i>nouvelle</i>	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	<i>nouvelle</i>
BERSTETT		NORDHOUSE	
BERSTHEIM		OBERBRONN	
BISCHWILLER		OBERHOFFEN -SUR-MODER	
DACHSTEIN		PFULGRIESHEIM	
DALHUNDEN		QUATZENHEIM	
DOSENHEIM-SUR-ZINSEL		REICHSTETT	
DRULINGEN		SCHILTIGHEIM	
DURNINGEN		SCHNERSHEIM	
ECKBOLSHEIM		SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	<i>nouvelle</i>
ECKWERSHEIM		SEEBACH	
FROESCHWILLER		SESSENHEIM	
GRIES		STUTZHEIM-OFFENHEIM	
HOLTZHEIM		TRUCHTERSHEIM	
ITTENHEIM		WASSELONNE	<i>nouvelle</i>
KILSTETT		WEINBOURG	<i>nouvelle</i>
KOLBSHEIM		WEITERSWILLER	
LA WANTZENAU		WESTHOUSE	
LAMPERTHEIM		WILLGOTTHEIM WOELLENHEIM	
LANGENSOULTZBACH		WISSEMBOURG	<i>nouvelle</i>
LEMBACH		WITTISHEIM	<i>nouvelle</i>
MOMMENHEIM	<i>nouvelle</i>		

HAUT-RHIN : 15 Communes

BARTENHEIM	
BRUNSTATT-DIDENHEIM	
BURNHAUPT-LE-BAS	<i>nouvelle</i>
BUSCHWILER	<i>nouvelle</i>
DANNEMARIE	
DURMENACH	
HABSHEIM	<i>nouvelle</i>
HIRTZFELDEN	<i>nouvelle</i>
ISSENHEIM	<i>nouvelle</i>
KUNHEIM	<i>nouvelle</i>
LEYMEN	<i>nouvelle</i>
SOULTZMATT	
STETTEN	
UEBERSTRASS	<i>nouvelle</i>
WOLFERSDORF	<i>nouvelle</i>

2) Documents adressés aux Réviseurs aux Comptes, Mme Douté et M. Robert

1) Comptabilité générale :

- Plaquette 2024 (Bilan et Compte de résultat)
- Balance générale 2024
- Grand-livre général 2024

2) Comptabilité analytique :

- Balance analytique 2024
- Grand livre analytique 2024

3) Les extraits des comptes bancaires

4) Les justificatifs des comptes de produits :

- les Cotisations et Dons
- la collecte des Abonnements de Revue MPF
- les Facturations d'encarts Publicitaires
- Les Stages et Repas d'AG
- les Produits Financiers : produits liés aux placements sur nos Comptes d'épargne à la Banque Populaire (Livret Association et 2 Comptes à Terme)